L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureau, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS
VENDREDI, 14 NOVEMBRE 1879.

SUR TRANSFORMATION DES SUCRES

CRISTALLISABLES EN GLUCOSES OU DÉRIVÉS DU GLUCOSE PENDANT LA FABRICATION OU LE RAFFINAGE.

Suite à l'étude du coefficient mélassigène des glucoses (1).

Par M. DUBOIS, chimiste industriel.

Depuis [illegible] avons [illegible] établir [illegible] la présence des glucoses dans les sirops sucrés [illegible] la cristallisation du sucre de canne. Il résulterait des expériences que nous avons faites que la glucose, quelle que fût sa quantité relative, ne paralyserait pas une proportion de sucre de canne aussi considérable qu'on l'admettait. Cependant, comme il est dangereux de fixer des chiffres trop absolus, lorsque les mélanges sont complexes, lorsque les sirops contiennent, outre du sucre de canne et de la glucose, des sels, des matières organiques peu connues, ayant eux-mêmes un pouvoir mélassigène chimique ou physique certain, mais difficile à déterminer isolément, nous avions concédé un coefficient mélassigène de 1 pour les glucoses; et cela bien que nos expériences nous eussent amené à un chiffre bien inférieur; le chiffre réel devait être d'environ 0,50 à 0,60 et même parfois il est négatif, le coefficient salin étant 4.

Cette opinion était appuyée non seulement par nos propres recherches, mais aussi par les travaux antérieurs de M. Dubrunfaut, qui considérait le coefficient 2 comme impossible, et par M. Pellet qui attribuait, comme nous, un coefficient *inférieur à 1* aux glucoses des sirops sucrés.

Les coefficients salin et glucosique une fois admis, il semblait que la valeur commerciale et le taux de l'impôt pouvaient être fixés. M. Aimé Girard a considéré les chiffres auxquels nous étions arrivés comme exacts dans l'état actuel de la question; mais il a remarqué que les glucoses, s'ils ne paralysaient la cristallisation du sucre de canne que dans des limites peu importantes, avaient un pouvoir propre destructif du sucre de canne, et a conclu à ce que cette quantité de sucre détruit fût ajouté au coefficient de cristallisation.

Il est évident que ce serait de toute justice de faire supporter au sucre brut, devant le vendeur et devant l'impôt, le tort que sa composition peut faire subir, quelles que soient les formes sous lesquelles ce tort se manifeste.

Lorsqu'on maintient pendant un certain temps, à une certaine température, des sirops de sucre contenant de la glucose, la proportion de glucose augmente d'une façon un peu irrégulière; mais en faisant une moyenne des divers résultats constatés, le pouvoir générateur de glucose nouvelle préexistante a été évalué par M. A. Girard à une quantité égale à celle-ci. En un mot, une partie de glucose provoquait la formation d'une nouvelle partie égale, dans des conditions déterminées, bien entendu, du temps et de température. Les coefficients mélassigènes étaient donc, de ce fait:

1 pour l'atténuation du sucre cristallisé.
1 pour l'atténuation du sucre cristallisable.

Cette constatation des propriétés génératrices de la glucose par la glucose était nouvelle, et nous avons cru nécessaire de rechercher si, dans l'augmentation de la glucose préexistante, il y avait preuve d'une action nécessaire de cette glucose dans toutes les conditions. En un mot, si la glucose était par elle-même génératrice de glucose, ou s'il y avait dans cette augmentation enfin de simples coïncidences ou une action conditionnelle dépendante de causes étrangères faciles à éviter.

Il est évident que si la glucose maintenue au contact du sucre de canne en métamorphose forcément une certaine fraction, si cette action, restée ignorée jusqu'à présent, est une des propriétés essentielles de la glucose, les inversions du sucre de canne opérées par la glucose préexistante doivent être constantes, proportionnelles et de plus doivent s'accroître suivant une progression géométrique, puisque chaque partie de glucose nouvelle devient aussitôt agent générateur de glucose.

Nous avions donc à chercher:

1° Si le sucre cristallisable par, dépouillé de toute trace de glucose et maintenu dans les conditions où a lieu la métamorphose attribuée à la présence de la glucose, pouvait cependant éprouver la transformation signalée.

2° Si des conditions étrangères à la présence des glucoses, telles que neutralité, alcalinité, ou acidité n'avaient pas une influence propre sur la formation des glucoses.

Cette étude présente d'autant plus d'intérêt que peut-être, en tenant compte de ces conditions et en les faisant varier ou en les modifiant, on arriverait à arrêter ou à atténuer facilement les transformations.

Nous avons voulu savoir encore: si, le sucre cristallisable et la glucose se trouvant en présence dans les sirops, les altérations de la glucose ne donnent pas naissance à des produits qui changent les conditions normales et interviennent du sucre en dehors de toute action propre des glucoses; si on ne peut éviter ces altérations.

3° Si enfin les matières décelées par la réduction de la liqueur de Fehling sont bien des glucoses parfaites. Sans attacher un mot générateur de glucose une idée trop nette, il est certain qu'il présente l'ensemble de vague, et qu'il ne sait [illegible] des glucoses sur le sucre [illegible] de matières organiques ou diastasiques, ou à des phénomènes chimiques.

Avant d'étudier expérimentalement les différentes [illegible], il est nécessaire de passer en revue quelques-unes des expériences principales faites antérieurement et qui se rapportent plus ou moins directement à la question qui nous occupe.

1° *Le sucre cristallisable ne se transforme-t-il pas en glucose dans certaines conditions et sans qu'il y ait de glucose préexistante?*

L'illustre physicien Biot a constaté, il y a bien des années, qu'une solution sucrée marquant plus de 100° de saccharimètre perdait peu à peu son pouvoir rotatoire à droite et [illegible] en [illegible] finalement un degré saccharimétrique de — 38°. Cette transformation avait eu lieu à froid et avait été accomplie en plusieurs mois; Dans l'eau et la température avaient été facteurs de transformation; et il ne s'était formé que du sucre interverti sans altération.

(A suivre.)

(1) Extrait des *Annales agronomiques* de M. P. P. Dehérain.

(2) *Annales agronomiques*, tome 1, page 412, —1875.

Ferblanterie, quincaillerie, articles en bois, bijouterie, ornements et fantaisies au magasin à 5 cts. et à 10 cts., 143 1/2 rue du Canal.

Les dépenses militaires.—Voici, d'après la "Presse", la situation des armées européennes:

Nous savons combien d'hommes les puissances européennes ont sous les armes, en temps de paix:

La France	446,424 hom.
L'Allemagne	418,821
La Russie	447,378
L'Autriche	269,977
Grand Bretagne	228,624
L'Italie	217,949
La Suisse	120,077
L'Espagne	91,400
La Belgique	46,383
La Turquie	150,000

Total....... 1,466,125 hom.

Sans parler des armées de réserve, des armées territoriales, des milices, des troupes irrégulières, etc.

Nous savons ce que l'Europe dépense, en temps de paix, pour l'entretien de ces deux millions et demi de soldats:

France	562,841,362 francs.
Allemagne	409,759,942
Russie	636,446,176
Autriche	329,254,720
Grande Bretagne	401,495,262
Italie	177,871,736
Suisse	13,978,367
Espagne	122,291,918
Belgique	41,083,000
Turquie	115,914,475

Total..... 2,484,247,858 francs.

La guerre de Crimée a coûté à la France 1 milliard 700 millions; la guerre du Mexique, 363 millions; la guerre de 1870, 11 milliards et demi.

La navigation de la Seine.—Paris, 8 novembre. — Le Journal des Débats décrit un projet de canalisation de la Seine. La Seine deviendrait accessible à des bâtiments tirant neuf pieds, lesquels pourraient remonter jusqu'à l'extrémité est de Paris. Ces travaux coûteraient [illegible] millions de francs.

—Un amateur de bon vin tenait à son confesseur, ce joyeux raisonnement:

—Mon père, le bon vin fait le bon sang, le bon sang produit la bonne humeur, la bonne humeur fait naître les bonnes pensées, les bonnes pensées produisent les bonnes œuvres, les bonnes œuvres mènent l'homme au ciel: donc le bon vin conduit l'homme tout droit au paradis.

—Ainsi soit-il, répondit le prêtre.

Ordres pour charbon remplis avec célérité par Hy J. Montagnet, 4 rue Carondelet.

P. WERLEIN.

135 RUE DU CANAL,

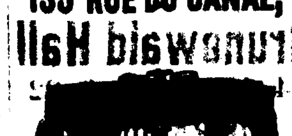

PIANOS.
ORGUES
ET
MUSIQUE

LES

Meilleurs Pianos et Orgues

AUX

PLUS BAS PRIX

ET AUX PLUS

Libérales Conditions

Son stock se compose de **Pianos Chickering** qui sont sans rivaux, d'excellents **Pianos de Hazelton**, des solides et sonores **Pianos de Hale**. Ces PIANOS possèdent toutes les qualités mécaniques et musicales des instruments de première classe et ont acquis un point d'excellence qu'il sera probablement difficile de surpasser. Toute garantie est donnée pour chaque piano vendu par moi. Je veux que mes acheteurs soient entièrement satisfaits de leur marché afin qu'ils recommandent ma maison à leurs amis qui ont besoin de pianos; si leurs contrats ne sont pas satisfaits, les pianos seront échangés ou l'argent sera remboursé.

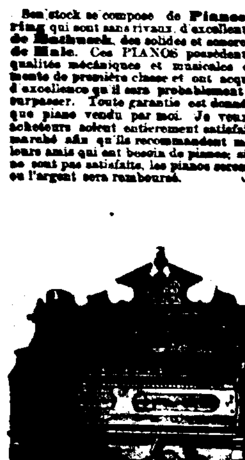

ORGUES

J'ai un plus grand stock d'orgues qu'aucune maison du Sud, et je suis le seul agent pour les ORGUES de

ESTEY, MASON ET HAMLIN

et les orgues de la N. England Organ Co. qui sont considérées comme les meilleurs du monde. Prix de $50 à $1000, vendus sur des versements mensuels ou trimestriels.

IMPORTATION DIRECTE

d'instruments de musique, tels que des Accordéons, Concertinas, Harmonicas, Violons, Guitares, Flûtes, Boîtes à musique, Orgues à main, Cordes italiennes pour tous les instruments.

A VENDRE EN GROS OU EN DÉTAIL.

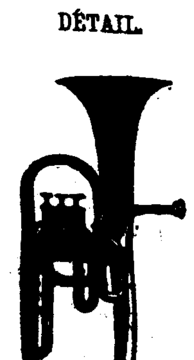

Agence pour les célèbres instruments de cuivre de [illegible], qui sont les mieux faits, les mieux finis et au plus bas prix.
Demandez des catalogues illustrés.
Mon département de musique est composé de tout ce qui est publié dans ce pays et en Europe. Papier de musique et livres de musique à vendre à un escompte libéral.

P. WERLEIN,

Rue du Canal 135.

SPECTACLES BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra

Troupe Italienne S[illegible] Grand Opéra.

Cette [illegible] troupe [illegible] des [illegible] Mmes [illegible] BIANCA LA BLANC [illegible] DE BELOCCA. MM. [illegible] PETROVITCH — ERNESTO BALDANZA — PASQUALE LAZZARINI — [illegible] STORTI — GASTON GOTTSCHALK, ENRICO CASTELMARY; un chœur choisi [illegible] MERRIKE, 1er chef d'orchestre et de NOVELLI, [illegible].

Prix de l'abonnement (20 soirées): Loges $120. Parquet $30.

Prix au bureau de location: Parquet, Premières et Fauteuils d'orchestre $2 50. [illegible]

[illegible]
LE LUNDI 24 NOVEMBRE, par
LE TROUVÈRE,
avec cette très belle distribution:
Mmes Tua Singer—Leonora.
MM. [illegible]

☞ Il reste encore un petit nombre de Loges et de Parquets. S'adresser sans retard au magasin de musique de M. PHILIP WERLEIN, 135 rue du Canal, tous les jours (le dimanche excepté), de 1 à 4 heures.

L. PLACIDE CANONGE,
12 nov—[illegible] Agent.

GRAND OPERA HOUSE.

Vendredi soir,
Samedi à la matinée et Samedi soir,
PINAFORE,
Par la meilleure troupe de New-York.

Dimanche, 16 Nov.,
La combinaison du théâtre de Union Square jouera la célèbre comédie romanesque, en 5 actes,
La Fille du Banquier.
11 nov—

Grande Sérénade Bataillon et Concert Musical

Au bénéfice de la Société des Servantes des Pauvres.

Au Roller Skating Rink, Salle de l'Exposition, entrée rue Carondelet.
MERCREDI SOIR, 26 NOVEMBRE 1879.

Le programme sera varié et offrira un vif attrait. [illegible]
Portes ouvertes à 7 heures.

Dames Patronnesses:

Mme S. Blancq,	Mme J. B. Lafitte,
.. B. F. Simms,	.. J. D. Hemstee,
.. A. H. Isaacson,	.. John Glynn Jr
.. [illegible]	.. M. [illegible]
.. [illegible]	.. R. [illegible]
.. [illegible]	.. J. [illegible]
.. J. A. DaBlanc,	.. Thos O'Connor,

9 nov..au 26 nov

Aux fabricants sucriers et aux Brasseurs.

[illegible]

de BONNABEL.

1851.........................1879

L'unique agent anti-septique parfait, purifiant et décolorant pour le jus de canne. Employé par tous les planteurs qui désirent faire du sucre d'un grain dur et ferme et peu de mélasse. Vingt huit ans de succès complet prouve sa supériorité.

Prix réduit à $8 le baril.
H. BONNABEL,
RUE NORTH PETERS 37,
16 oct—2m Entre les rues Dumaine et Bienville.

Charbons! Charbons!

Charbon Anthracite.

IMPORTATION directe de Charbon Anthracite, garanti 1re qualité, en lots ronds, provenant des mines de la "Philadelphia and Reading Iron and Coal Company," Penn. A vendre par
WILLIAM CREEVY, Agent.
30oct—1m 49 Carondelet, coin Union.

AVIS SPÉCIAL.

Charbon! Charbon! Charbon!

Je suis prêt à fournir du charbon ST-BERNARD ou la meilleure qualité de PITTSBURG, aux familles, boutiques, ou pour machines à vapeur, dans les limites de la ville, au prix ci-dessous pour du comptant:

	St-Bernard	Pittsburg
10 à 100 barils	75c.	85c.
500 à 500 barils	70c.	80c.
250 et au-dessus	65c.	75c.
Charbon cassé ou coulé	60c.	

W. S. CAMPBELL, Agent,
12 sept—[illegible] 29 rue Carondelet.

BUREAU DE
W. S. CAMPBELL, Agent,
29 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

EN GROS ET AU DÉTAIL.

FOURNI AUX

bateaux à vapeur et aux familles.

Toujours à vendre, une forte quantité du célèbre charbon Pittsburg de St-Bernard et de O'Neil & Cie. 10sept—jusq 1 janv

CHARBON. CHARBON.

Hy. J. Montagnet,

Marchand de charbons
PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.

COMMANDES des Habitations, Fabriques, Steamers et Familles, remplies avec célérité.

Chantier, sur la Levée, près du débarcadère du Ferry, à l'extrémité de la rue des Champs-Elysées. Bureau, No 4 rue Carondelet, près Canal.
Les ordres peuvent être laissés aux deux endroits. 31 août—6m

BODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, do. pour logs, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, chars à bancs de famille à 4 et 6 sièges, wagons à ressorts pour distribution de marchandises, roue, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et tous les ferments extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va. avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

Dépôt 18 et 20 rue Union,
3 mai—1 an

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE,
E. L. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,
No 24 RUE CARONDELET.

Avances [illegible] de Londres, Liverpool, le Havre [illegible]

PAPIER PEINT.

Réparations d'ameublement.

P. BOSSONNEY,

98 & 100 RUE DE CHARTRES
Ancienne maison H. HABERT.

ANNONCE qu'il a reçu un grand assortiment de Papiers-peints et Décors en tous genres, et qu'il a réduit les prix à défier toute concurrence. Il se charge également de remettre à neuf et dans le meilleur style les ameublements de chambre, matelas de salon, sommiers élastiques, matelas, enfin tout ce qui concerne le confort et l'élégance d'une maison. 21 sept—3m

FRITZ JAHNCKE,

[illegible]
SCHILLINGER'S PATENT PAVEMENT.

Marchand de pierres allemandes, de Ciment, [illegible] de Portland.
Les ordres laissés à la Boîte 243 Mechanics' & Traders' Exchange seront promptement exécutés.
mai—1 an

G. PITARD & BRO.,

IMPORTATEURS et MARCHANDS
—DE—
Quincaillerie, Grilles, Peintures
Huiles,
Vernis,
Glaces,
Ustensiles,
Pinceaux,
Cirage,
Vitres,

Papier de Tentures, etc.
[illegible] RUE DU CANAL.
Entre les rues Rampart et Basin.
[illegible]

Brasseries.

Pelican Steam Brewery,
EUGENE [illegible]
[illegible] RUE [illegible]
Entre [illegible]

IMPORTATEURS ET DU PAYS.

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE
DE BIDWELL.
Rue St. Charles, No 24.

[illegible]

ALICE OATES.

[illegible] opéras suivants seront donnés pendant la semaine: Dimanche et lundi soir et mercredi en matinée, 9, 10 et 12 novembre, opéra comique romantique de Lecocq, "Giroflé-Girofla," mardi et mercredi soir, 11 et 12 novembre, la fameuse opéra [illegible] "La Grande Duchesse" [illegible] Le Petit Duc [illegible]

JOS. BRANDNER,

Marchand—Tailleur,
[illegible]

A [illegible] un bel assortiment de DRAPS, CASIMIRS et étoffes à gilets.
28 oct—3m

Avis au Public.

CHANGEMENT DE LOCAL.

LA PENSION PRIVÉE dirigée par Mme [illegible], a été transférée au No 58 rue St-Pierre [illegible] et au No 109 rue Royale. Les nombreux clients de la maison et messieurs les voyageurs trouveront toujours comme par le passé un service irréprochable et des chambres vastes et confortables, le tout aux prix les plus modérés.
11 oct—3m

FÉBRIFUGE INDIEN

DU DR. CHAS. DELERY.

E. DELERY, PROPRIÉTAIRE,
BAIE ST-LOUIS, MISS.

RAUL GELPI & BRO.,
DÉPOT GÉNÉRAL,
No. 27 rue Decatur, Nlle-Orléans.

Se trouve également dans les principales pharmacies de la ville et dans tous les magasins de campagne. 20oct—1m

Sirop Pectoral aux Bourgeons de Sapin de R. SCHMIDT,

PHARMACIEN,
Encoignure Remparts et Bayou.

LES Bourgeons de Sapin doivent leurs propriétés pectorales à une substance [illegible] dont ils sont imprégnés. Dans le nord de l'Europe c'est un médicament très usité, et qui a toujours donné des résultats remarquablement satisfaisants, dans le traitement des maladies des voies respiratoires.

Le Sirop Pectoral aux Bourgeons de Sapin est un remède agréable et efficace contre les rhumes, catarrhes, asthme, coqueluche, enrouement et toutes les affections—aiguës ou chroniques—de la gorge et des poumons.

Prix de la bouteille.......................... 75 cts.
1er nov—3mois

Le Dr A. CAPDEVIELLE

A OUVERT un bureau de consultation au No 62, rue St-Philippe, encoignure Chartres.
Heures de consultation—Tous les jours, de [illegible]
[illegible] 114 rue Bourbon.
15 fév—[illegible]

PHARMACIE GÉNÉRALE

Ancoin des rues Chartres et St-Philippe

CETTE pharmacie, montée sous un ciel nouveau, possède un stock complet de MÉDICAMENTS DE CHOIX.

Les préparations y sont confiées à des chimistes d'une expérience éprouvée qui seront toujours prêts, la nuit comme le jour, à remplir les formules de MM. les médecins.

Grand assortiment de MÉDICAMENTS PATENTÉS. 13avril—[illegible]

COLUMBIAN EDUCATIONAL & [illegible] INSTITUTE.

129 [illegible] Esplanade [illegible] 129

L'OUVERTURE de la 10e session annuelle de cet Institut est fixée au 1er septembre 1879. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus usitées. Pour la musique, la directrice s'est assuré le concours du professeur H. ROLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour les pensionnaires ou des externes. Prix modérés. Pour circulaires, etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'Institut.
30 août—1 an

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 2 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis et connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Arnauld (Pierre Paulin)	Guiraud (Samuel)
Arnaud (Ovide)	Guiraud (Vve Joseph)
Abadie (François Germain)	Germain (Jean Marie)
Aimé (Vve)	Hauchamp (Thérèse)
Blanchard (Auguste)	Himmerle (Jean)
Bourdal (Pierre Quentin)	Jahier (Prosper Auguste)
[illegible]	[illegible]
Binet (Alfred)	Legrand (Jules)
Barthe (Jean et Basile)	Lasselle (Alfred)
Boutet (Louis)	Lage (Jean Marie)
Boyer (Aug)	Leighier (Chas)
Blondel	Lutz (Jacob)
Capy (les époux)	Lescotre (Marie Jean Pierre)
Cahaille (les époux)	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Emilie née Pons)	Latapie (Jean Firmain)
Chatelain (Charles)	Lougue (Robert)
Combes (Jules)	Maugery (Philippe)
Dedons (Elodie)	Mandelin (Albert)
Detot (Edouard)	Maurains (Louis)
Dabet (Jean-Baptiste)	Moynet (Jean)
Dolent (Pierre Sylvain)	Mailhes (Antoine)
Duran (Antoine Ferdinand)	Mailhes (P)
Didier St Vignes (Boulanger)	Margue (Jules)
Duclos (François)	Meynier (Jean)
Dubeig (Jean)	Mautamps (Marcel)
Dubergnes (Jean Bernardin)	Martin (Pierre Marie)
Delacroix (Paul)	Maine (Frédérick)
Dumas (Aloïs Pierre)	Mereaux (Jules)
D'Astaing d'Estampes (Abel)	Ogeier (Sébastien Henri)
Dupuis (Planteur)	Pagnot (Constant)
Dastilliers (née Bled S' v)	Paradat (José)
Gerbe	Porche
Evenc Charles	Plassiard (Mme née Angler)
Fleury Charl	Pujade (Henri)
Fabre [illegible]	Paquet (Jn Bapte)
Fourcade (Antoine)	Perinee (Vincent, Sylvain)
Fontan (François Ludovic)	Périer (Ernest)
Favre Petit Mermet (François)	Raimbaud (Jean Baptiste)
Flanchet (Pierre Isidore)	Rondes (Louis)
Forget (Philippe)	Repolat (Jean Antoine)
Ferran (Auguste)	Renoir (Gustave)
Guyonvach (Jean Pierre François)	Shaley (les époux)
Godard (Auguste)	Senac (François)
Gesnaux (Jean Julien)	Sarbets
Gueneb (Léontine femme Billard)	Savignol (Paul)
Gardes (Joseph)	Scheuller (Millaine)
	Soemes (Frédérick)
	St Vignes (ou St Vigner Didier)
	St Martin (Noëline)
	Vitte (François)

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés au Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans,
le 12 septembre 1879.
Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.
13sept—[illegible]

Dr. J. B. PEREZ,

Médecin et chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES,

[illegible] qui soient des NERFS, soit d'une MALADIE PRIVÉE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les rétrécissements, la spermatorrhée et toutes les maladies d'une NATURE PRIVÉE, traitées sans l'usage du mercure ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties et remèdes fournis. Les REGLEMENTS guéris par un simple [illegible].

Les maladies de femmes, [illegible], rétention et toutes les irrégularités PROMPTEMENT GUÉRIES. Le FEMALE REGULATING ELIXIR du Dr Perez N'ÉCHOUE JAMAIS. On ne peut l'avoir qu'à son bureau. Consultations strictement confidentielles et prix raisonnables. Cabinet No 8 rue Sud-Rampart, près la rue du Canal, Nlle-Orléans. 16 sept—1 an

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS DE
ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest.
Aux meilleurs prix.
Coin Vieille-Levée et Bienville.
[illegible]

[illegible]

Marchands de Bois et Charbon, en gros et en détail.
Encoignure Dumaine et Claiborne.

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de faire monter une nouvelle machine à vapeur pour scier et fendre le bois [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] 3 février

Au Public.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer [illegible] au public [illegible] magasin de bijouterie du No 142 [illegible]
[illegible]
21 août—3m

OFFICIEL.

Bureau de la compagnie des chemins de fer de la Nlle Orléans.
[illegible] DU CANAL 194.
Nouvelle-Orléans, 16 oct. 1879.

D[illegible] pour l'achat de [illegible] dollars [illegible] Compagnie, en de [illegible] seront reçues à ce bureau jusqu'au [illegible] 25 novembre 1879 à midi. Au [illegible] le [illegible] sera reçue, la [illegible] rejeter toutes [illegible] dénomination de $100, $500 et $1,000. Ils ont 24 ans à courir, portant un intérêt de six pour cent par an, payable deux fois par an à la Nouvelle-Orléans ou à New-York, à l'option du porteur du bons, et sont garantis par [illegible], les biens fonciers et toutes les autres propriétés de la compagnie.

Les bons seront prêts à être délivrés vers le 1er décembre 1879.

C. C. LEWIS,
18 oct—18 au 25 nov. Secrétaire.

AVIS AUX VOTANTS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Enregistreur des votants, paroisse d'Orléans.

[illegible] Nlle-Orléans, 24 septembre 1879.

Le bureau de l'enregistreur des votants pour la paroisse d'Orléans, sera ouvert JEUDI, le 25 septembre, à la salle St-Patrick, rue du Camp, devant la place Lafayette, et sera tous les jours ouvert jusqu'au [illegible] novembre, les dimanches et les jours de fête légale exceptés, afin de mettre ceux qui ont été enregistrés en 1878 et en 1879, et ceux qui ont changé de domicile, à même de se procurer leurs papiers réguliers. En vue du grand nombre de demandes pour des duplicatas d'enregistrement, les citoyens sont instamment invités à rechercher avec diligence leurs papiers originaux, avant de demander des duplicatas.

Le bureau est ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à midi, et de 1 1/2 heure à 7 heures du soir.

CHAS CAVANAC,
Enregistreur des votants,
26 sept—au 24nov Paroisse d'Orléans.

MASS MEETINGS

—DU—

Parti Démocrate-Conservateur.

Bureau du Comité Central d'État du Parti Démocrate-Conservateur,
Nlle-Orléans, [illegible]

Des mass meetings du parti Démocrate-Conservateur seront tenus par le Gouv. L. A. Wiltz, Hons. Samuel D. McEnery, J. C. Egan, Allen Jumel, E. H. Fay, W. A. Strong, R. A. Bentley, N. Ogden, E. John Ellis, Albert Voorhies, J. B. Eustis, E. F. Jonas, E. N. Ogden, John McEnery, Don Caffery, E. C. Richardson, J. C. Moncure, T. E. Lyons, E. C. Wickliffe, A. B. Hearne, A. Hamon, F. P. Poché, W. W. Farmer, Wm. M. Levy, Wm. H. Jack, Gén. Randall Gibson, Gén. J. Floyd King, J. G. Hawkins, Lingham, F. E. Théard, Hon. J. H. Acklen, Hon. E. W. Robertson, Hon. J. R. Hase.

Les assemblées auront lieu comme suit:

Le Vendredi, 14 Novembre—Mansfield.
Le Vendredi, 14 Novembre—Coushatta.
Le Samedi, 15 Novembre—Pleasant Hill.
Le Lundi, 17 Novembre—Natchitoches.
Le Mardi, 18 Novembre—Montgomery.
Le Mercredi, 19 novembre—Colfax.
Le Jeudi, 20 Novembre—Alexandrie.
Le Samedi, 22 novembre—Marksville.
Le Lundi, 24 novembre—Opelousas.
Le Mardi, 25 novembre—Vermillionville.
Le Mardi, 25 novembre—St Martinville.
Le Mercredi, 26 novembre—Ibéria.
Le Jeudi, 27 novembre—Abbeville.
Le Mercredi, 27 novembre—Franklin.
Le Vendredi, 28 novembre—Houma.
Le Samedi, 29 novembre—Thibodeaux.
Le Lundi, 1 décembre—Napoléonville.
Le Lundi, 1 décembre—Donaldsonville.
Le Mercredi, 5 novembre—Columbia.
Le Jeudi, 6 novembre—Harrisonburg.
Le Samedi, 8 novembre—Vinsboro.
Le Lundi, 10 novembre—Bayville.
Le Mardi, 11 novembre—Delhi.
Le Jeudi, 13 novembre—Floyd.
Le Vendredi, 14 novembre—Tallulah.
Le Lundi, 17 novembre—Plaquemine.
Le Mercredi, 19 novembre—Maison de Cour de St-Charles.
Le Vendredi, 21 novembre—Vieille Maison de Cour de St-Bernard.
Le Samedi, 22 novembre—Pointe-à-la-Hache.
Le Jeudi, 20 novembre—Covington.
Le Samedi, 22 novembre—Franklinton.
Le Lundi, 24 novembre—Amite.
Le Mardi, 25 novembre—Greensburg.
Le Jeudi, 27 novembre—Port Vincent.

ALBERT VOORHIES,
Président du comité central du parti démocrate-conservateur d'État en Louisiane.
C. M. TRESSOT, Secrétaire. 15 oct—

PROCLAMATION.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF,
ÉTAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que la Convention tenue récemment dans la ville de la Nlle-Orléans pour élaborer une nouvelle Constitution pour l'État de la Louisiane, a décrété qu'il sera [illegible] au peuple le gouverneur devra publier une proclamation [illegible] le [illegible] de l'Assemblée Générale, et [illegible] dans chaque paroisse [illegible] mardi du mois de décembre prochain (1879), pour consulter le peuple de cet État au sujet de l'adoption ou du rejet de la dite Constitution, et que les dits électeurs ayant le droit de voter sous la constitution de 1868. Chaque votant exprimera son opinion en déposant dans la boîte au scrutin un bulletin, sur lequel seront imprimés ou écrits ces mots: "For the Constitution," ou "Against the Constitution," ou d'autres mots ayant la même valeur et indiquant clairement l'intention du votant;

Et, attendu qu'il est en outre établi par la dite Convention constitutionnelle qu'à l'époque et aux lieux ci-dessus, il sera également élu un Gouverneur, un Lieutenant-Gouverneur, un Secrétaire d'État, un Avocat-Général, un Auditeur des Comptes Publics d'État, et un Surintendant de l'Instruction Publique, pour le terme de quatre ans.

Et, attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes lieux, il sera élu des Sénateurs et Représentants à l'Assemblée Générale de cet État, pour le terme de quatre ans, pour représenter les districts sénatoriaux et les districts représentatifs ou paroisses, tels qu'ils se trouvent ainsi répartis dans la dite Constitution, savoir:

Le premier district sénatorial, composé des huitième et neuvième wards d'Orléans et des paroisses St-Bernard et Plaquemines—deux sénateurs.

Le second district, composé des quatrième, cinquième, sixième et septième wards d'Orléans—deux sénateurs.

Le troisième district, composé du troisième ward d'Orléans—un sénateur.

Le quatrième district, composé des second et quinzième wards d'Orléans (rive droite) un sénateur.

Le cinquième district, composé des premier et dixième wards d'Orléans, un sénateur.

Le sixième district, composé des onzième, douzième, treizième et quatorzième [illegible] deux sénateurs.

Le septième district, composé des paroisses Jefferson, St Charles et St Jean Baptiste—un sénateur.

Le huitième district, composé des paroisses St Jacques et Ascension, un sénateur.

Le neuvième district, composé des paroisses Terrebonne, Lafourche et Assomption, deux sénateurs.

Le dixième district, composé des paroisses Ste Marie, Vermillion, Cameron et Calcasieu, deux sénateurs.

Le onzième district, composé des paroisses St Martin, Ibérie et Lafayette, un sénateur.

Le douzième district, composé de la paroisse St Landry, deux sénateurs.

Le treizième district, composé des paroisses Avoyelles et Pointe-Coupée, un sénateur.

Le quatorzième district, composé des paroisses Iberville et Ouest Bâton Rouge, un sénateur.

Le quinzième district, composé des paroisses Est et Ouest Feliciana, un sénateur.

Le seizième district, composé de la paroisse Est Bâton-Rouge, un sénateur.

Le dix-septième district, composé des paroisses Ste Hélène, Livingston, Tangipahoa, Washington et St Tammany, un sénateur.

Le dix-huitième district, composé des paroisses Rapides et Vernon, un sénateur.

Le dix-neuvième district, composé des paroisses Natchitoches, Sabine, DeSoto et Rivière Rouge, deux sénateurs.

Le vingtième district, composé de la paroisse Caddo, un sénateur.

Le vingt-unième district, composé des paroisses Bossier, Webster, Bienville et Claiborne, deux sénateurs.

Le vingt-deuxième district, composé des paroisses Union, Morehouse, Lincoln et Ouest Carroll, deux sénateurs.

Le vingt-troisième district, composé des paroisses Ouachita, Richland, Caldwell, Franklin et Jackson, deux sénateurs.

Le vingt-quatrième district, composé des paroisses Catahoula, Winn et Grant, un sénateur.

Le vingt-cinquième district, composé des paroisses Est Carroll et Madison, un sénateur.

Le vingt-sixième district, composé des paroisses Tensas et Concordia, un sénateur.

Et la paroisse d'Orléans, premier district représentatif, premier ward, un représentant.

Second district représentatif, deuxième ward, deux représentants.

Troisième district représentatif, troisième ward, trois représentants.

Quatrième district représentatif, quatrième ward, un représentant.

Cinquième district représentatif, cinquième ward, deux représentants.

Sixième district représentatif, sixième ward, un représentant.

Septième district représentatif, septième ward, deux représentants.

Huitième district représentatif, huitième ward, un représentant.

Neuvième district représentatif, neuvième ward, deux représentants.

Dixième district représentatif, dixième ward, deux représentants.

[illegible]

Quatorzième district représentatif, seizième et [illegible] wards, un représentant.

Quinzième district représentatif, quinzième ward, un représentant.

La paroisse Ascension, un représentant.
La paroisse Assomption, deux représentants.
La paroisse Avoyelles, deux représentants.
La paroisse Bâton Rouge, deux représentants.
La paroisse Ouest Bâton Rouge, un représentant.
[illegible]
La paroisse Bienville, un représentant.
La paroisse Bossier, un représentant.
La paroisse Caddo, deux représentants.
La paroisse Calcasieu, un représentant.
La paroisse Caldwell, un représentant.
La paroisse Cameron, un représentant.
La paroisse Est Carroll, un représentant.
La paroisse Ouest Carroll, un représentant.
La paroisse Catahoula, un représentant.
La paroisse Claiborne, deux représentants.
La paroisse Concordia, un représentant.
La paroisse DeSoto, deux représentants.
La paroisse Est Feliciana, deux représentants.
La paroisse Ouest Feliciana, un représentant.
La paroisse Franklin, un représentant.
La paroisse Grant, un représentant.
La paroisse Ibérie, un représentant.
La paroisse Iberville, deux représentants.
La paroisse Jackson, un représentant.
La paroisse Jefferson, un représentant.
La paroisse Lafayette, un représentant.
La paroisse Lafourche, deux représentants.
La paroisse Lincoln, un représentant.
La paroisse Livingston, un représentant.
La paroisse Madison, un représentant.
La paroisse Morehouse, un représentant.
La paroisse Natchitoches, deux représentants.
La paroisse Ouachita, un représentant.
La paroisse Plaquemines, un représentant.
La paroisse Pointe Coupée, deux représentants.
La paroisse Rapides, deux représentants.
La paroisse Richland, un représentant.
La paroisse Rivière Rouge, un représentant.
La paroisse Sabine, un représentant.
La paroisse St Bernard, un représentant.
La paroisse St Charles, un représentant.
La paroisse St Hélène, un représentant.
La paroisse St Jacques, un représentant.
La paroisse St Jean Baptiste, un représentant.
La paroisse St Landry, quatre représentants.
La paroisse St Martin, un représentant.
La paroisse Ste Marie, deux représentants.
La paroisse St Tammany, un représentant.
La paroisse Tangipahoa, un représentant.
La paroisse Tensas, deux représentants.
La paroisse Terrebonne, deux représentants.
La paroisse Union, un représentant.
La paroisse Vermillion, un représentant.
La paroisse Vernon, un représentant.
La paroisse Washington, un représentant.
La paroisse Webster, un représentant.
La paroisse Winn, un représentant.

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes endroits, il sera élu, pour le terme de quatre ans, un juge de district et un procureur de district pour chacun des districts judiciaires de l'État ci-après désignés, savoir:

Les paroisses Caddo, formant le premier district.
Les paroisses Webster, Bossier et Bienville formant le second district.
Les paroisses Claiborne, Union et Lincoln, formant le troisième district.
Les paroisses Jackson, Winn et Caldwell, formant le quatrième district.
Les paroisses Ouachita et Richland, formant le cinquième district.
Les paroisses Morehouse et Ouest Carroll, formant le sixième district.
Les paroisses Catahoula et Franklin, formant le septième district.
Les paroisses Madison et Est Carroll, formant le huitième district.
Les paroisses Concordia et Tensas, formant le neuvième district.
Les paroisses De Soto et Rivière Rouge, formant le dixième district.
Les paroisses Natchitoches et Sabine, formant le onzième district.
Les paroisses Rapides, Grant et Avoyelles, formant le douzième district.
La paroisse St-Landry, formant le treizième district.
Les paroisses Vernon, Calcasieu et Cameron, formant le quatorzième district.
Les paroisses Pointe-Coupée et Ouest Féliciana, formant le quinzième district.
Les paroisses Est-Féliciana et Ste-Hélène, formant le seizième district.
La paroisse Est-Bâton-Rouge, formant le dix-septième district.
Les paroisses Tangipahoa, Livingston, St-Tammany et Washington, formant le dix-huitième district.
Les paroisses Ste-Marie et Terrebonne, formant le dix-neuvième district.
Les paroisses Lafourche et Assomption, formant le vingtième district.
Les paroisses St-Martin et Ibérie, formant le vingt-unième district.
Les paroisses Ascension et St-Jacques, formant le vingt-deuxième district.
Les paroisses Ouest Bâton-Rouge et Iberville, formant le vingt-troisième district.
Les paroisses Plaquemines et St Bernard, formant le vingt-quatrième district.
Les paroisses Lafayette et Vermillion, formant le vingt-cinquième district.
Les paroisses Jefferson, St-Charles et St-Jean-Baptiste formant le vingt-sixième district.

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque il sera élu dans chaque paroisse de l'État par les électeurs ayant titre à cet effet (la paroisse d'Orléans exceptée) un greffier de la Cour de District, un shérif et un coroner, pour le terme de quatre ans, et dans chacune des dites paroisses (la paroisse d'Orléans exceptée) autant de juges de paix et de constables, pour le terme de quatre ans, par les électeurs ayant titre à cet effet dans les limites territoriales de leur juridiction qu'il y en a maintenant d'après la loi; et dans la paroisse d'Orléans un avocat de district, trois juges pour les cours de cité de la ville de la Nlle-Orléans, un greffier et un constable pour chacune des dites cours de cité, un greffier pour la cour de district civile, un greffier pour la cour de district criminelle, un shérif civil, un shérif criminel, un enregistreur des aliénations, un conservateur des hypothèques et un coroner; tous les dits officiers devront être désignés pour le terme de quatre années par les électeurs ayant légalement titre à voter dans la paroisse d'Orléans.

Les noms des personnes, pour qui l'on votera à la dite élection, pour les places ci-dessus énumérées, devront être écrits ou imprimés sur le même bulletin et déposés dans la même boîte que le vote "Pour ou contre la constitution."

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à l'élection tenue pour la ratification ou le rejet de la dite constitution, chaque votant aura le droit d'écrire ou de faire imprimer sur son bulletin ces mots "For ordinance relative to State Debt," ou ces mots "Against ordinance relative to State Debt," dans le cas où la majorité des bulletins ainsi déposés portera ces mots "For ordinance relative to State Debt," l'ordonnance et l'article de la dite ordonnance formeront partie de la constitution, et en cas où la majorité des bulletins portera ces mots "Against ordinance relative to State Debt," la dite ordonnance et le dit article ne feront pas partie de la constitution.

En conséquence, je, LOUIS ALFRED WILTZ, Lieutenant-Gouverneur agissant en qualité de Gouverneur de l'État de la Louisiane, publie la présente proclamation, ordonnant qu'une élection soit tenue dans tout l'État dans tous endroits qui ont été désignés par les lois comme lieux de votation, le MARDI, deuxième jour de décembre, A. D. 1879, ce jour étant le premier mardi du dit mois, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, pour consulter le peuple de cet État sur l'adoption ou le rejet de la constitution soumise à ce dernier, et pour la ratification ou le rejet de l'ordonnance relative à la dette de l'État. J'ordonne aux enregistreurs des votes dans la paroisse d'Orléans, et aux surveillants des votes dans toutes les autres paroisses d'élection et à tous autres officiers qui doivent y participer, à tenir la dite élection le jour ci-dessus désigné, aux endroits indiqués par les autorités dans les paroisses et aux commissaires respectives, et de la diriger de la manière prescrite par la loi. J'ordonne en outre par les présentes aux différents shérifs de l'État de transmettre en bonne et due forme le résultat de la dite élection au secrétaire d'État le 25e jour de décembre 1879, en plein, conformément aux dispositions de la constitution soumise au peuple.

En témoignage de quoi, j'ai apposé à cette proclamation ma signature et le sceau de l'État de la Louisiane, en la ville de la Nlle-Orléans, ce 31e jour de juillet, de l'an de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-dix-neuf.

Par le Gouverneur par intérim:
LOUIS A. WILTZ.

OSCAR ARROYO,
Assistant-Secrétaire d'État.
30 août—41 sem. en 2 dés.

Dentistes.

JOSEPH C. SIERRA,
DENTISTE,
191 - - - DAUPHINE - - - 191
Entre Ste-Anne et Dumaine.
12janv—1anDMarV

JAS S. KNAPP, D.D.S.

Est de retour et continue à exercer sa profession de dentiste dans toutes ses branches au même local qu'il a occupé nombre d'années.
Rue Baronne No 15. 28 oct—3m

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après 14 [illegible] formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Chaussures.

ATTENTION.
M. ANDRIEU & Co.,
No 51 Royale, coin Bienville.

FABRIQUE DE BOTTES ET DE CHAUSSURES DE TOUS GENRES.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.
17 jan. 79—1 an V & C.

LA BOTTE ROUGE!

A l'enseigne de la
"BOTTE ROUGE,"
Angle des rues Ursulines et Dauphine.

BOTTES, SOULIERS,
ET BOTTINES, A BON MARCHÉ.
GEORGE WAGNER.
21 oct—1mois

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.

J. A. LACROIX,

Coin Français et Victoire.

CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.

Toujours en magasin, un assortiment complet de chaussures de qualité supérieure à des prix défiant la concurrence.
Venez examiner mon stock avant d'acheter ailleurs.
MA DEVISE est: "Ventes rapides et légers profits."
20 fév—1 an

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER
27.........RUE BARONNE.........127
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

WM. FRANTZ. R. OPITZ.
FRANTZ & OPITZ,
Successeurs de A. BONNET & Cie,
Horlogers, Bijoutiers,
65 rue Royale,
entre Bienville et Conti,
Nlle-Orléans.
BIJOUTERIE
ET MONTURE DE
DIAMANTS.
DIAMANTS.
N. B.—A toute sorte de bijouterie réparée.
[illegible]

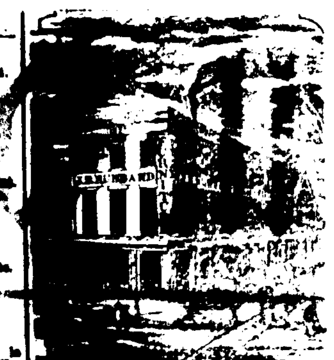

MAISON ÉTABLIE EN 1840.

PALAIS
DE
MEUBLES
DE
Jos. B. HUBBARD

A L'ENSEIGNE DE

L'AIGLE D'OR

L'établissement le plus ancien, le plus vaste et le plus élégant de tout le Sud; celui aussi où tout se vend à meilleur marché.

Meubles de salon en ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffes dorées ou de cotelines, soie écrue, satin de laine, reps à raies ou uni, mohair, etc.

Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles, — derniers genres.

Meubles de chambre à coucher

en bois de rose, acajou, noyer et chêne, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les plus modernes.

Meubles de salle à manger,

de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.

PRIX TRÈS RÉDUITS.

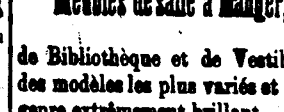

Bois de lit, Toilettes françaises, Armoires à glace, Lavabos, Tables de bibliothèque et Tables à jeu. Canapés, Chaises longues se repliant.

Prie-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits, Crins et Plumes.

LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.

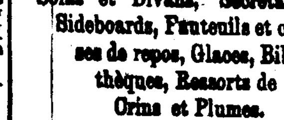

AUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et de qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels, restaurants, pensions, etc.,

A bon marché pour du comptant.

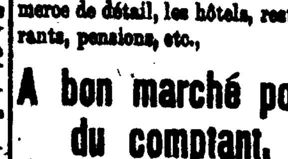

Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs!

Emballage et livraison gratis.

Jos. B. Hubbard
122 SOUTH RAMPART,
Coin Perdido, et
84, 86, 88, 90 & 92
RUE PERDIDO.

L.S.L.

"THE OLD RELIABLE."

DANS SA ONZIÈME ANNÉE
Payant $40,000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

LA PLUS

GRANDE OCCASION

Qui ait été offerte au public.

—LE—

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

—DU—

MARDI 16 DECEMBRE 1879,

Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE RÉDUCTION!

Pas d'ajournement!

UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

Magnifique Chance
DE FAIRE
FORTUNE!

—LA—
COMPAGNIE
DE LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
—DONNERA A—
LA NOUVELLE-ORLEANS,
Louisiane.
—LE—
MARDI, 16 DECEMBRE 1879.

UN GRAND TIRAGE EXTRA,

CLASSE M,

UN GROS LOT DE......	$100,000
UN GROS LOT DE......	50,000
UN GROS LOT DE......	20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.

11,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,
DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 16 Décembre 1879.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$100,000..	$100,000
1 ...... de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
10000 Lots de....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit	7,500

11,279 Lots s'élevant à........$522,500

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser à M. A. DAUPHIN, P. O. Lock Box 692, New-Orléans

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de Poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

SOUVENEZ-VOUS,
QU'AU GRAND TIRAGE DU
16 DECEMBRE 1879.

TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés sur Présentation.

On demande des agents dans tous les États, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
P. O. Box 692.

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

575 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

PAR H. STERN & CO.—Encanteurs, il sera vendu VENDREDI, 14 nov. 1879, à 11 heures du matin, à leur nouvelle salle d'encan No 25 rue de Chartres—

575 caisses bottes, souliers et brodequins,
comprenant un bel assortiment.
Conditions au comptant. 14 nov—

PAR S. GUINAULT.

Magnifiques meubles reçus de la campagne et transportés à mon magasin d'encan pour commodité de la vente, comprenant un très beau meuble de salon en bois de rose recouvert de soie rouge se composant de vingt pièces, dont deux sofas, six fauteuils, douze chaises; armoire à glace, belles glaces françaises, side boards dessus marbre, pendules françaises, consoles dessus de marbre, table à rallonges, ornemens de cheminée, tapis de Bruxelle, un beau service, en porcelaine de 152 pièces, verreries vaisselle, etc., etc.

PAR S. GUINAULT, ENCANTEUR — Bureau Passage de la Bourse et Bienville. VENDREDI, 14 novembre 1879—Il sera vendu, à 10 heures du matin, à mon bureau d'encan encoignure Passage de la Bourse et Bienville—
Les meubles ci-dessus seront vendus sans réserve, la vente se faisant pour clore une succession.
Conditions—Comptant. 12 nov—

CHEVAL ET VOITURE.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—VENDREDI, 14 novembre 1879, il sera vendu, à 10 heures du matin à mon magasin d'encan.

Un cheval gris A No. 1, 17 mains de hauteur, garanti.
Une voiture à quatre places et harnais.
Conditions—Comptant. 12 nov—

PAR A. & L. LEVY.

VENTE DE LIQUIDATION
—D'UN—

Grand et bel assortiment de 500 douzaines Pipes Munchaum, et racines de Bruyère, Bijouterie, Jouets, Articles de fantaisie, Nouveautés Parisiennes, etc., etc.

—AUSSI—

Installations, Meubles de maison, Vitrines, Comptoirs au magasin No. 188 rue Royale, entre Ste. Anne et Dumaine.

PAR A. & L. LEVY.—Alex Levy, encanteur—VENDREDI 14 du courant à 10 1/2 heures du matin, au susdit magasin il sera vendu le susdit stock d'articles désirables, en lots au gré des acquéreurs.
Conditions—Comptant. 9nov—9,11,13 14

PAR C. E. GIRARDEY

Propriété de choix dans Troisième District au coin des rues Louisa et Craps près des résidences de MM. Dupas, Fitzgerald, De Russey et Dudenheffer. Vente positive avec le consentement des parties pour payer une hypothèque.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. — Bureau No. 31 rue du Camp.—SAMEDI, 15 novembre 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan, avec le consentement des parties, la propriété de valeur, dans le troisième district, ci-dessous décrite, à savoir—

SEPT CERTAINS MORCEAUX DE TERRE situés dans le Troisième District de cette ville, et formant le coin sud-est des rues Louisa et Craps, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Dauphine, Craps et Clouet. La propriété mesure 127 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Louisa, sur une profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Craps de 251 pieds 6 pouces et 2 lignes ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, une résidence cottage en bois à un étage, vaste et confortable, désignée par le No 74 rue Louisa, et une maison en bois à deux étages sur le terrain qui forme le coin des rues Louisa et Craps désignée par les Nos 76 et 78 rue Louisa. La maison est éloignée de la rue et le terrain bien ombragé peut encore être amélioré. Il a deux façades, l'une sur la rue Louisa l'autre sur la rue Craps. Cette partie du troisième district est agréable comme lieu de résidence et excellent pour affaires.—Voir le plan à la vente pour les dimensions et subdivisions du terrain.

Il sera vendu avec la propriété 16 actions de l'Association Consolidée des Planteurs de $500 chacune, mais réduites à $398 par action sur lesquelles il n'y a pas d'emprunts mais garanties par hypothèque sur la dite propriété, lesquelles actions et hypothèque les acquéreurs devront assumer au pro rata ensemble avec les obligations d'un actionnaire en sus du prix d'adjudication.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour en recouvrer le montant, les améliorations devront être assurées, et la police transférée aux détenteurs des billets, et les acquéreurs devront assumer en sus du prix de l'adjudication le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, les frais d'assurance et de vente encourus par l'encanteur ainsi que ceux des notaires pour le transfert de la propriété.

Acte de vente par devant Théo Guyol, notaire. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. 12nov—à la vente.

Deux magnifiques résidences de famille avec remise et écurie, grand emplacement, jardins, dans un des quartiers les plus gais de l'avenue Canal. Vente positive avec le consentement des parties.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 29 novembre 1879, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan, avec le consentement des parties, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Cette résidence en bois à deux étages, nouvellement bâtie et magnifiquement finie, avec grand jardin et parterre plantés d'arbustes, désignée par le No 429 Canal, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Galvez et Miro. La propriété comprend trois lots de terre mesurant 96 pieds 6 pouces de face à la rue du Canal, sur une profondeur entre lignes parallèles de 114 pieds. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, nouvellement bâtie et magnifiquement désignée [illegible], trottoir, avec beau jardin devant et sur le côté, entouré d'un beau grillage en fer, corridor, salons doubles à arche, librairie, salle à manger, office, cuisine au premier étage, corridor et huit grandes chambres et chambres à bain au second étage, grandes galeries de devant et sur les côtés. Les devants de cheminée du premier étage sont en marbre et ceux du second étage en fer marbré, gaz partout. 2 grandes cuves, et les dépendances sont bien finies, écurie et remise, pigeonnier, chambre à bain, chambre à bois.

2° La belle et confortable résidence en bois à deux étages touchant à la propriété ci-dessus décrite, désignée par le No 431 rue du Canal. Elle comprend 2 lots mesurant 57 pieds 8 pouces de face à la rue du Canal, et les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, moderne, mais solidement construite, avec jardin devant et sur le côté galerie, corridor, salons doubles à arche, devants de cheminées en marbre, salle à manger, office, cuisine et autres commodités au premier étage, cinq chambres à coucher bien aérées au second étage, gaz cuve et hangar dans la cour. Les jardins sont luxuriants et magnifiques et contribuent beaucoup à l'apparence élégante et confortable de la maison. Comme résidence gaie et agréable ceux qui cherchent des maisons supérieures et qui augmentent constamment de valeur ne devraient pas manquer de les visiter et d'assister à la vente qui est positive et sans réserve.

Conditions—1/3 ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour assurer le paiement. Les améliorations devront être assurées, la police transférée aux détenteurs des billets et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur pour assurer qu'il se rendra aux conditions de la vente dans les dix jours qui suivront. S'il ne donne un titre parfait le dépôt sera remis. Actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.
1er nov—1,2,8,9,15,16,22 jusq vente

VACHERIE A VENDRE
pour cause de mauvaise santé.

Une rare occasion pour un homme entreprenant.

UNE des plus anciennes vacheries, ayant une clientèle choisie de cinq piastres et demi par jour, payant régulièrement tous les mois au plus long. Les vaches sont toutes des élèves créoles et en parfait état. Il y a en tout trente têtes d'animaux. Aussi une provision de foin de l'ouest, farine-maïs, son, avoine, nougat, etc. pouvant durer six mois. Le tout sera vendu à des conditions très libérales, le propriétaire désirant se retirer, pour cause de mauvaise santé.
S'adresser au bureau de "l'Abeille." 2nov—1m

Culture de la soie en Louisiane.

LES plus belles variétés de muriers. Les meilleurs œufs de vers à soie parfaitement sains. Un ouvrage sur la culture de la soie d'après les méthodes les plus récentes et les plus sûres, par L. S. Crozier. Envoyez des timbres pour les circulaires et les renseignements nécessaires au Dr J. C. BALL, Bayou Sara, La.
10 oct—3m

L'HIVER EST A NOS PORTES

—ET—

Le moment est venu d'acheter vos

Vêtements, Articles de Toilette, Chapeaux,

—CHEZ—

GODCHAUX,

81 & 83 RUE DU CANAL.

J'appelle votre attention sur mon Assortiment Choisi de LINGE pour

HOMMES,
JEUNES GENS,
ENFANTS,
CONFECTIONS

pour les saisons d'automne et d'hiver de 1879-80, et qui sera vendu aux plus bas prix.

N. B.—Linge fait sur commande, une spécialité.

Des échantillons et des indications pour se mesurer soi-même seront fournis volontiers sur application
3nov—[illegible] D M J

L'Abeille de la [illegible]
Bureau, No [illegible]
NOUVELLE[illegible]
VENDREDI 14 [illegible]

VA[illegible]

COMPAGNI[illegible]
TRANSA[illegible]

[illegible] NEW Y[illegible]

Les magnifiques na[illegible] pour le continent [illegible] électriques) partiront [illegible] re du Nord au pied d[illegible] suit:

FRANCE Trudelle [illegible]
CANADA, Frangeu[illegible]
LABRADOR, Sangl[illegible]

Prix du passa[illegible]

Première cabine (vin [illegible]
Cabines à l'arrière du [illegible]
Deuxième cabine (vin [illegible]

BILLETS ALLER ET [illegible]

Entrepont, $26 a[illegible] comprenant vin, liter[illegible]

Passage d'entrepont [illegible] retour, comprenant vin [illegible] on et pour le voyage [illegible] dans à Paris.

4mai—[illegible]

Lloyd de l'All[illegible]

STEAMERS EN[illegible]
LA NOUVELL[illegible]
LE HAVRE,[illegible]
ET LA [illegible]

LES steamers du [illegible] GNE DU NORD [illegible] régulier comme suit

De Brême [illegible]
Nurnberg [illegible]
Hannover [illegible]

Ces steamers font [illegible] vre et à la Havane [illegible] Havane et à Southam[illegible]

PRIX DU[illegible]

De Brême [illegible]
Chambre ..$150
De la Nouvelle-Orléans [illegible]
Chambre ..$150
De la Nouvelle O[illegible]
Chambre....$35
Pour les enfants au d[illegible] prix.
Pour les enfants au d[illegible]
N. B. Notre agent p[illegible] Brême à Galveston [illegible] passages d'entrepont [illegible]
De Brême à Galveston [illegible]
De à Indianola [illegible]

La compagnie se réser[illegible] route des steamers, sur [illegible] ée et les prix du passag[illegible] Les mêmes guides vendr[illegible] Brême Southampton et [illegible] Orléans.

Pour [illegible] de détails [illegible]
Ed F STO[illegible]

11 nov— No [illegible]

HONE[illegible]

Le rapide steame[illegible]

E. [illegible]

Pour Belize, Hondura[illegible] Cortez, Truxillo [illegible] Ventes pour [illegible]

Avis de retour à [illegible]

Pour fret et passage [illegible] supérieurs s'adresser à [illegible]

23 et 25 rue Front [illegible] [illegible] rue Gravier et [illegible]

N. B. Le WALD[illegible] retour, avec la ligne rég[illegible] même ligne

Pour New-Yo[illegible]

Ligne d[illegible] well entre [illegible] Nouvelle-O[illegible]

ETTE LIGNE [illegible] des steame[illegible]

KNICKER[illegible]
NEW OR[illegible]
HUDSON
LOUISIA[illegible]

Le steamer

HU[illegible]

Partira de son wharf [illegible]
Mercredi 19 [illegible]

L'assurance sur ca[illegible] cette ligne à [illegible]

Passage Cabin[illegible]
Entre[illegible]

Cette ligne prend du fret [illegible] Havre pour LIVE[illegible] HAVRE.

Pour fret ou pas[illegible]
ALF[illegible]

4mai—1an [illegible]

For New [illegible]

Cromwell [illegible]

This line is composed of [illegible]
NEW ORLEANS
HUDSON
Steamship
HUD[illegible]

Will leave her wharf foot [illegible]
Wednesday, Nov [illegible]
Insurance on carg[illegible] per [illegible]
Cabin Passag[illegible]
Steerage
Freight for LIVER[illegible] HAVRE taken by this [illegible] of Lading given for the [illegible]
For freight or passage [illegible]
A[illegible]

COMPAGNIE [illegible]

FACTORS &[illegible]

37--RUE CAR[illegible]

CAPITAL PAY[illegible]

ED A PALFR[illegible]
JOHN CHAFFE [illegible]
THOS F WALK[illegible]

Fonct des [illegible] des [illegible]

ADMINIS[illegible]

John I. Noble
John Chaffe
Richard Milliken
J. I. Warren
Saml Friedlander
A. A. Yates
R. M. Walmsley
A. H. May
T. Lytt Lyon
Samuel H. Boyd
Joseph McElroy
Wm J. Behan,
G. W[illegible]
2sept—3m

FEUIL[illegible]

OLIVE [illegible]

P[illegible]

FRANCIS [illegible]

TRADUCTION D[illegible]

TROISIÈ[illegible]

XIII [illegible]

—Je sens que j'a[illegible] dérange, continua [illegible] main à sa tête; mai[illegible] m'en faire une circ[illegible] .... Je n'ai pas che[illegible] argument de défens[illegible] claraient coupable, s[illegible] supporté la prison [illegible] n'est-il pas vrai, Hi[illegible] dis patiemment.

—Patiemment, Jo[illegible] que Dieu m'entend, [illegible]

—Et aujourd'hui, [illegible] qu'à la fin cette pal[illegible] se cuire le fer dans [illegible] tiellement, humbleu[illegible] vrai, Hilton!

—Oui.... humbl[illegible] pitié de toi, John' [illegible] avec humilité.

Les yeux hagarde[illegible] rent d'une sorte d'e[illegible]

—Je suis revenu [illegible] frir tout cela.... [illegible] soudain, dit-il avec [illegible] pas par lâcheté [illegible]